

10 Faits divers & Justice

Trafic d'Ivoire...

Les autorités camerounaises saisissent 200 kg en provenance du Gabon

O.N.

Libreville/Gabon

DANS un communiqué dont nous avons reçu copie, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) fait état de la saisie d'Ivoire en provenance du Gabon par les autorités camerounaises.

« La marine camerounaise a saisi, le 9 juin dernier, 200 kg d'ivoire en provenance de Libreville. La cargaison se trouvait dans l'embarcation "Le Cotonou", à bord de laquelle se trouvait une quarantaine de personnes de nationalités différentes (Nigeria,

Togo, Bénin et Niger) en escale à Ebodje (département de l'Océan, Cameroun) pour un approvisionnement en carburant», écrit le secrétaire exécutif de l'ANPN, Lee J.T White.

« Au vu des images présentées avec des numéros d'inventaire, certaines ONGs du Gabon accusent l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et la direction générale de la Faune et des Aires protégées (DGFAP) du ministère de la Protection de l'environnement, d'être de connivence», rapporte le communiqué. Expliquant, toutefois, que « l'ANPN confirme qu'elle gère, avec la collaboration de la

DGFAP, le stock d'ivoires national dans un container sécurisé avec des gendarmes armés. Les procédures d'ouverture et de fermeture nécessitent la présence d'un responsable des deux administrations. Cette procédure est doublée d'un système déclencheur qui appelle automatiquement les numéros de tous les responsables de l'ANPN et de la DGFAP. Une caméra infrarouge est également installée à l'entrée du container pour détecter tout mouvement. En outre, une base de données est intégrée à plusieurs ordinateurs et tablettes en réseau qui enregistrent toutes les entrées d'ivoires disposant

d'un code bien défini. Ainsi, tous les partenaires nationaux et internationaux (WWF, Conservation Justice et Stop Ivory) sont informés du stock national en temps réel».

"L'ANPN et la DGFAP affirment donc avec sérénité que le stock d'ivoires saisi au Cameroun ne provient pas du stock national sécurisé et donnent les indications suivantes :

1. En date du 18 avril 2016, la Direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Lolo a fait l'objet d'un cambriolage qui a été déclaré aux autorités judiciaires de la province avec remise d'un rapport auprès du ministre de tutelle.

2. Nous informons qu'au

cours de l'année 2015, une série de numéros de séquence aurait été communiquée à la Direction provinciale du ministère en charge de la Forêt de l'Ogooué-Lolo pour le marquage de onze pointes d'ivoire allant de la séquence 008 à 0018. Le spécimen portant le marquage GA/ 2015/08/19/G7, lisible sur les images reçues du Cameroun mentionne d'ailleurs l'origine G7 (province de l'Ogooué-Lolo). Aussi, convient-il de préciser que ces ivoires retrouvés dans le stock saisi au Cameroun devaient, selon la procédure, faire l'objet d'un transfert au niveau du stock national à Libreville.

quelques spécimens d'ivoires portent les initiales IB/LAB, qui signifient Iboundji-Lutte Anti-braconnage. Nous confirmons l'existence dans la localité d'Iboundji d'une cellule de lutte contre le braconnage qui transmet ses saisies à la Direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Lolo qui avait été cambriolée.

4. Par contre, les ivoires portant l'année 2010 seraient celles qui étaient en instruction dans les tribunaux pendant la collecte nationale. Ils n'avaient pas encore fait l'objet d'un inventaire systématique, d'où leur absence de la base de données", conclut le Pr Lee White.

... à Mitzic

Il voulait écouler 34 kg d'ivoire au Cameroun

ANS

Oyem/Gabon

UN ressortissant camerounais de 35 ans, Emmanuel Allongifor, vient à nouveau d'être placé sous mandat de dépôt par le parquet d'Oyem, pour trafic, détention, commercialisation de pointes d'ivoires et récidive.

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, vers 20 heures, le commandant de la brigade de gendarmerie de Mitzic-centre, l'adjudant-chef-major Stanislas Mbina Kombila, est saisi au téléphone par une personne de bonne foi. Celle-ci l'informe de ce qu'un individu répondant au nom d'Emmanuel Allongifor, voyageant à bord d'un véhicule de marque Starlet, immatriculé 037-



Photo : ANS



Photo : ANS

Il avait dissimulé les pointes d'ivoire sous les sièges et le tapis du véhicule. Photo de droite : Emmanuel Allongifor a été intercepté par la brigade-centre de Mitzic.

AA et au terme d'un bref séjour dans la localité, s'apprête à quitter la province de l'Ogooué-Ivindo, avec une importante cargaison de pointes d'ivoire qu'il entend vendre dans son pays, en passant par Mitzic.

Le commandant de brigade instruit alors ses éléments en faction au poste

de Zomoko, à une trentaine de kilomètres du centre de la ville, de fouiller minutieusement tout véhicule suspect et d'en interpeller les passagers. Ainsi, dans la nuit du 22 juin dernier, vers 4 heures du matin, un véhicule répondant aux indications fournies la veille aux agents et conduit par Al-

longifor, est appréhendé, puis soumis à une fouille approfondie. Cette opération va s'avérer productive, d'autant que les gendarmes saisissent dix pointes d'ivoire d'environ 34 kg, découpées en plusieurs morceaux et soigneusement dissimulées sous les sièges et tapis du véhicule. Pris ainsi la

main dans le sac, le Camerounais, qui n'est du reste pas à son premier coup, pour avoir déjà été emprisonné en 2014 pour des faits similaires, va tenter de corrompre les agents avec un million de francs. Mais c'était sans compter avec la rigidité des hommes de l'adjudant-chef-major Stanislas Mbina Kombila, qui décide dès lors de le conduire sous bonne escorte au poste pour l'y auditionner. Là, le mis en cause passe aux aveux et déclare même aux gendarmes que cette activité illicite, mais combien lucrative, lui rapportait gros une fois que le produit était arrivé à destination, au Cameroun.

Employé jusque-là comme agent de liaison auprès d'un opérateur économique installé dans le chef-lieu de l'Okano,

Emmanuel Allongifor avait commencé par trouver son salaire de chauffeur insignifiant. C'est ainsi qu'il se lance dans le commerce illicite d'ivoire. Sa première incarcération en 2014 ne l'ayant visiblement pas dissuadé de mettre un terme à ce nouveau job, il a donc récidivé en renouant avec les vilaines habitudes. En plus des délits dont il est accusé, Allongifor devrait aussi répondre des faits de tentative de corruption à l'égard des gendarmes qui, eux, se sont montrés dignes en déclinant l'offre. Un fait à tout le moins rarissime par les temps qui courent. Et qui mériterait que ces agents soient félicités, ne serait-ce qu'à travers une lettre d'encouragements de leur hiérarchie, pour ce comportement hautement républicain.

Au terme d'une enquête de plusieurs semaines

Mintsa et Edou en détention pour vol

AEE

Libreville/Gabon

SIEURS Yannick Mintsa, 27 ans, et Alexis Edou, 31 ans, tous deux Gabonais, ont été placés en détention préventive, jeudi dernier, par la division de recherche de la Direction de la sûreté urbaine (Dsu) de Libreville. Il leur est reproché de s'être introduits au domicile d'une dame, derrière le Conseil économique et social (CES), où ils auraient emporté, en son absence, plusieurs objets (téléphones portables, bijoux, cartouches d'encre...) qu'ils se sont par la suite empressés de revendre au marché noir.

En effet, le 31 mai dernier,



Photo : AEE



Photo : AEE

Alexis Edou, présumé voleur... Photo de droite: ...et son complice présumé Yannick Mintsa, se trouvent actuellement en détention préventive à Gros-Bouquet.

à la mi-journée, dame, A.B. est absente de son domi-

cile. Avant de partir, elle prend soin de verrouiller

sa porte. Mais derrière elle, deux individus, qu'elle dit

n'avoir jamais vus, identifiés par la suite comme

Yannick Mintsa et Alexis Edou, s'introduisent dans sa maison.

A son retour, dans la soirée, la victime constate que celle-ci est entrouverte. A l'intérieur, c'est tout un bazar. Sans tarder, elle alerte les forces de police qui se rendent sur les lieux pour une expertise. L'enquête va durer quelques semaines, le temps pour les officiers de police judiciaire (OPJ) d'analyser le moindre indice.

Et c'est justement au travers d'un appel téléphonique émis par l'un des voleurs présumés que les flics vont remonter jusqu'à eux. D'abord à Yannick Mintsa, à son domicile de Derrière-la prison, puis Alexis Edou, à Saint-Michel (Nkembo).